

## Elections communales du 11 juin 2023

Délais à respecter des différentes procédures (suivant circulaire n°4177)

### Inscription des électeurs - Art 12-20 de la loi électorale

Objet	Disposition	Date(s) - 2023
Arrêt provisoire de la liste	55 <sup>e</sup> jour avant les élections (17 heures)	17.04.
Avis de dépôt des listes provisoires	54 <sup>e</sup> jour avant les élections	18.04.
Inspection des listes par le public et réception des réclamations	54 <sup>e</sup> – 47 <sup>e</sup> jour avant les élections	18 au 25.04.
Affichage liste réclamations	45 <sup>e</sup> jour avant les élections	27.04.
Décision du cbe concernant les réclamations Clôture définitive des listes et avis de dépôt	44 <sup>e</sup> jour avant les élections	28.04.
Envoi copie des listes au MI	Dans la huitaine	Jusqu'au 06.05.
Inspection listes suppl. sans copie	43 <sup>e</sup> au 36 <sup>e</sup> jour avec les élections	29.04. – 06.05.
Inspection des listes actualisées	44 <sup>e</sup> au 30 <sup>e</sup> jour avant les élections	28.04. au 12.05.
Recours cour administrative	37 <sup>e</sup> jour avant les élections au plus tard	Le 05.05.
Arrêt de la cour et notification	27 <sup>e</sup> jour avant les élections au plus tard	Le 15.05.

### Dépôt des candidatures et témoins

Articles 200 à 206 (maj.) et 227 à 236 de la loi électorale (prop.)

Objet	Disposition	Date(s)
Déclaration de candidature	60 jours au plus tard avant les élections	12.04.
Publication avis <b>Publication à prévoir</b>	65 jours au moins avant les élections	08.04. <b>22.03.</b>
Dates pour la présentation de candidatures (témoins): (En personnel ou par un mandataire porteur d'une procuration)	60 jours au plus tard avant les élections Au moins 2 jours avec chaque fois 3 heures	<b>Jeudi 30.03. 16-19 h</b> <b>Jeudi 06.04. 16-19 h</b> <b>Mercredi 12.04 15-18h</b>
Arrêt de la liste des candidats et publication d'un avis a) ou bien des élus b) ou bien des candidats pour les élections	60 jours avant les élections 18 heures	12.04.

### Vote par correspondance – art 262 – 275 de la loi électorale

Objet	Disposition	Date(s)
Dépôt de la demande (envoi au Luxembourg)	Au plutôt 12 semaines et au plus tard 25 jours avant les élections	Lundi 20.03. au mercredi 17.05.
Dépôt de la demande (envoi à l'étranger)	Au plutôt 12 semaines et au plus tard 40 jours avant les élections	Lundi 20.03. au mercredi 02.05.
Envoi au Luxembourg	Au plus tard 15 jours avant le scrutin	Samedi 27.05.
Envoi à l'étranger	Au plus tard 30 jours avant le scrutin	Vendredi 12.05.
Notification du refus (Lux)	Au plus tard 20 jours avant le scrutin	Lundi 22.05.
Notification du refus (Etr.)	Au plus tard 35 jours avant le scrutin	Dimanche 07.05.

## Bureau(x) de vote – art. 58 à 61 de la loi électorale

Objet	Disposition	Date(s)
Communication du nombre provisoire des bureaux de vote	Au plus tard 80 jours avant les élections	Jeudi 23.03.
Communication du nombre définitif des bureaux de vote	Au plus tard 40 jours avant les élections	Mardi 02.05.
Désignation des membres d'un bureau par le président	20 jours au moins avant les élections	Lundi 22.05
Lettre d'information recommandée des membres	48 heures après désignation	Jusqu'au 24.05 au plus tard
Refus d'être membre	48 heures après avoir reçu la lettre recommandée	
Notification des membres au président du bureau principal	15 jours avant les élections	27.05.
Publication de la composition des bureaux	Au plus tard la veille des élections	Au plus tard 10.06.

## Elections – art. 68,203, 207 à 209 de la loi électorale

Objet	Disposition	Date(s)
Formulation des bulletins de vote	60 jours avant les élections 18 heures	12.04.
Transmission liste des candidats, bulletin de vote, nombre bureaux de vote à l'organisme art 79	Au plus tard 15 jours avant les élections	27.05
Convocation des électeurs par avis	8 jours au moins avant les élections	03.06.
Envoi des invitations aux électeurs	5 jours au moins avant les élections	06.06.
Tir au sort des témoins	3 jours au moins avant les élections	08.06.
Information des témoins	2 jours au plus tard avant les élections	09.06.
Remise des bulletins aux présidents des bureaux de vote	Veille du jour des élections	10.06.
Elections	08:00 à 14:00	11.06.
Proclamation du résultat	Le jour des élections	11.06.

## Mise en fonction du conseil communal – art. 5quater et 9 de la loi communale

Objet	Disposition	Date(s)
Mise en conformité de l'incompatibilité	Dans les 30 jours après les élections	12.07.
Début du mandat des conseillers élus	1 <sup>er</sup> jour du 3 <sup>e</sup> mois qui suit les élections	01.09.